

sidence de la République (10 décembre 1848), il avait fait de l'opposition à sa politique. Non réélu à la Législative, il reprit sa place au bureau de Schlestadt. M. Dorlan a publié des notices historiques sur son pays natal; il possédait une collection estimée de livres, chartes et monnaies d'Alsace.

DORLIAC (GUILLAUME-LOUIS), député en 1791, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 10 juillet 1744, mort à Toulouse le 13 avril 1814, fut reçu avocat au parlement de Toulouse en 1766. Membre du directoire du département de la Haute-Garonne en 1790, il fut élu, le 4 septembre 1791, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative; le 3^e sur 12, par 307 voix sur 510 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité, fut nommé, après la session, conservateur des hypothèques (messidor an III), puis conseiller d'arrondissement, et enfin juge au tribunal civil de Toulouse.

DORMAY (PIERRE-JOACHIM), membre à la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Boué (Aisne) le 6 août 1754, mort en 1814, était administrateur du district de Ver vins, lorsqu'il fut élu, le 7 septembre 1792, 4^e suppléant à la Convention par le département de l'Aisne, avec 422 voix sur 529 votants. Il ne fut admis à siéger que le 13 germinal, an III en remplacement de Saint-Just, condamné à mort. Le 24 germinal an IV, le département de l'Aisne l'élut député au Conseil des Cinq-Cents par 290 voix sur 326 votants. Le 10 messidor, il présenta une motion louangeusement motivée en faveur des vétérans de l'armée (renvoyé aux comités des finances et des secours publics), et, le 20 suivant, il parla sur la Constitution, touchant l'organisation intérieure des départements, et demanda la conservation des districts au lieu des administrations de canton. Son nom ne figure au *Moniteur* que dans ces deux circonstances.

DORNÈS (AUGUSTE), représentant en 1848, né à Lyon (Rhône) le 28 avril 1799, mort à Paris le 20 juillet 1848, était fils d'un général de la République et de l'Empire mort à Viena dans la désastreuse campagne de 1812. Ami intime d'Arnand Marrast, il devint un des principaux rédacteurs du *National*, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 11, par 76,476 voix sur 97,423 votants, et 111,534 inscrits. Il prit place à gauche, fit décréter, le 8 mai, que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie, et proposa de confier le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres, qui nommerait des ministres responsables et révocables. Cette proposition fut adoptée, le 10, après un éloquent discours de Lamartine en sa faveur. M. Dornès ne siégea que peu de temps à la Constituante; et n'eût qu'un vote important, celui du 26 mai, pour le bannissement de la famille d'Orléans. Aux journées de juin 1848, commandant un détachement de gardes mobiles contre les barricades du VIII^e arrondissement, il fut grièvement blessé à l'attaque des barricades de la Porte-Saint-Martin, et mourut de ses blessures le 20 juillet suivant. « La veille de sa mort, a dit un biographe, il s'écriait, dans le délire de la fièvre : « Cessez une guerre fratricide ! La République vous ouvrira les bras. » MM. Cormenin, Woïrhaye, Aiguebelle et Charles Thomas prononcèrent des discours sur sa tombe.

DORNÈS (NAPOLEON-XAVIER dit LÉON), représentant en 1871, frère du précédent, né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) en 1802, mort à Paris le 9 décembre 1870, était directeur des salines de Sarrailh, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 9, par 47,572 voix sur 76,631 votants et 89,850 inscrits. Il ne siégea que peu de temps, vota contre la paix, et donna sa démission après le vote contraire de l'Assemblée. M. Dornès opta pour la France, et vint s'installer à Paris, où il est mort.

DORNIER (CLAUDE-PIERRE), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) le 20 juin 1746, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 2 novembre 1807, était fils d'un négociant qui possédait de vastes propriétés dans la Haute-Saône. Il devint maître de forges à Dampierre-sur-Salon, fit partie, en 1790, de l'administration départementale de la Haute-Saône, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Haute-Saône, le 6^e sur 7, avec 231 voix sur 398 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Ayant prononcé, ainsi que vous tous, que Louis Capet est convaincu du crime de haute trahison contre la nation, d'avoir conspiré contre sa liberté et sa souveraineté; intimement persuadé que, pour les maintenir et pour l'intérêt général de notre république, il convient de donner un grand exemple de justice et de sévérité à tous les despotes qui sont coalisés pour nous faire la guerre, qui n'ont jamais compté les hommes que comme leurs esclaves, et dont la rage ne sera assouvie que lorsqu'ils nous auront remis sous leurs fers ou qu'ils seront détruits;

Ne craignant ni factions, ni factieux, nos armées n'étant plus composées de vils satellites, mais bien de soldats citoyens qui ont juré, comme nous, d'écraser le pouvoir tyran qui oserait attenter à la souveraineté du peuple; Ma conscience ne me permettant pas de transiger avec les principes de la loi et de la justice éternelle, qui sont les bases fondamentales des droits de l'homme;

J'ouvre ce livre sacré; je trouve que Louis Capet, conspirateur, traître et parjure, a mérité la peine de mort; et c'est avec regret pour l'humanité que j'y conclus, et pour la dernière fois de ma vie. »

Il refusa également l'appel et le sursis. Dans la séance du 22 juillet 1793, il lut un long rapport sur les marais de la compagnie Massou et d'Espagnac, suivi d'un projet de décret sur une organisation générale de tous les services des armées. Le 29 août, il demanda l'arrestation du commissaire Petit-Jean, impliqué dans ces marchés (accordé). Le 30 août, il fit décréter que 62 millions seraient mis mensuellement à la disposition du ministre de la guerre pour achat de subsistances militaires. Envoyé en mission à l'armée de l'Ouest (30 thermidor an II), il fut du nombre des signataires de l'armistice avec les Vendéens, rendit compte par lettres de sa mission, le 27 frimaire an III, et en fut rappelé le 29 prairial. Le 4 brumaire an IV, il entra comme ex-conventionnel au Conseil des Cinq-Cents, fit établir (4 frimaire) le traitement des messagers d'Etat au Corps législatif à la valeur représentative de 1,500 myriagrammes de froment, et celui des secrétaires rédacteurs à celle de 2,250; le premier traitement fut modifié, sur sa proposition, le 24 frim-

naire suivant, et porté de 1,500 à 2,000 myriagrammes. Réélu au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Haute-Saône, le 23 germinal an VI, il devint secrétaire du Conseil le 1^{er} frimaire an VII. Le coup d'Etat de brumaire mit fin à sa carrière politique. Il accepta cependant la nouvelle Constitution avec enthousiasme, comme le prouve la lettre suivante :

« Dampierre par Gray, 5 nivôse an VIII.

« Dornier, représentant du peuple, député par le département de la Haute-Saône,

A ses collègues composant la commission de police de la commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

C'est hier que la Constitution a été proclamée dans cette commune que j'habite, c'est hier qu'avec tous mes concitoyens je l'ai acceptée; j'ai cru devoir en faire part au Conseil, et l'assure de mon attachement inviolable pour cette nouvelle charte régénératrice du peuple français.

Salut et fraternité,

DORNIER. »

Il reprit alors la direction de ses forges et la gestion de ses grandes propriétés. Un de ses biographes rapporte qu'il acquit, en 1794, comme bien national, les forges de Pesmes confisquées sur le duc de Choiseul, émigré. Ayant appris que Mlle de Choiseul n'avait pas quitté la France, il lui fit accepter une pension de 3,000 francs, et, après la radiation de M. de Choiseul de la liste des émigrés, lui compta 90,000 francs, somme qui représentait ses bénéfices sur les forges de Pesmes. M. Dornier laissa en mourant à ses douze enfants une fortune évaluée à 6 ou 7 millions.

DORTANS (CHARLES-FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH, COMTE DE), député en 1789, né à Autreville (Haute-Marne) le 10 octobre 1741, mort à Dôle (Jura) le 9 juin 1824, était propriétaire à Dôle, lorsqu'il fut élu, le 15 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Dôle. Dans la séance de 8 août 1789, il protesta contre l'abolition des justices seigneuriales : « En abolissant, dit-il, les justices seigneuriales, on donne une grande liberté aux gens de la campagne pour toutes sortes de dévastations; les forêts sont déjà dévastées, les procédures commencées pour fait de ces délits demeureront suspendues, et il n'y aura plus de frein à opposer à la licence. » Le 11 décembre, il parla sur les liquidations des forêts; demanda (5 janvier 1790) le maintien de la pension de Luckner; proposa (4 mars 1791) de dispenser les prêtres du service de la garde nationale (adopté); présenta (24 juillet 1791) une motion en faveur des officiers émigrés, et demanda que les corps administratifs fussent déclarés responsables des violences qui pourraient être commises contre eux : « J'en connais beaucoup, dit-il, qui ne sont sortis que parce qu'on leur mettait le couteau sur la gorge. » Le comte de Dortans se retira de la vie politique après la session.

DOSFANT (JEAN-ANTOINE), député en 1789, né à Chassignolles (Haute-Loire) le 14 juillet 1724, mort à Paris le 19 juillet 1793, était notaire à Paris. Le 13 mai 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Paris avec 137 voix. Le 18 juillet 1790, il demanda la parole pour présenter une motion sur les dispenses de mariage, qui fut renvoyée aux comités ecclésiastique et de la constitution.

Il n'existe pas au *Moniteur* d'autre trace de son passage à l'Assemblée nationale.

DOUAY (ANTOINE-FLORENT-THÉOPHILE), représentant en 1849 et en 1871, né à Cambrai (Nord) le 13 mai 1806, était propriétaire, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 13^e sur 15, par 76,262 voix sur 129,691 votants et 194,088 inscrits. Il siégea très obscurément à droite, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et fut l'adversaire constant de la politique de l'Elysée. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat de 1851, il ne s'occupa pas de politique sous l'Empire, et le 3 février 1871, fut élu représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 15, par 137,862 voix sur 139,592 votants et 206,432 inscrits. Il se fit inscrire au centre-droit, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour l'arrêtés contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, contre les lois constitutionnelles. M. Douay n'a pas fait partie d'autres législatures.

DOUBLAT (CHRISTOPHE), député de 1816 à 1822, né à Neufchâteau (Vosges) le 21 octobre 1768, mort à Epinal (Vosges) le 29 novembre 1840, était receveur général du département des Vosges, lorsqu'il fut élu, le 4 octobre 1816, au collège du département, député des Vosges par 97 voix sur 124 votants et 243 inscrits. Il siégea silencieusement au centre ministériel, et fut réélu, le 13 novembre 1820, par 253 voix sur 275 votants et 301 inscrits. Il quitta le parlement à l'élimination du cinquième en 1822, et conserva ses fonctions de receveur général jusqu'en 1830. Chevalier de la Légion d'honneur.

DOUBLAT (AUGUSTIN), député de 1834 à 1848, représentant en 1848, né à Epinal (Vosges) le 7 novembre 1800, fils du précédent, était maître de forges et de scieries à Brouvelles, dont il fut conseiller général depuis 1834, quand il fut élu, le 21 juin 1834, député du 5^e collège électoral des Vosges (Saint-Dié), par 71 voix sur 112 votants et 151 inscrits, contre 37 voix à M. Lehr. Il prit place au centre, vota d'abord tantôt pour, tantôt contre les ministres, se fixa, dans les législatures suivantes, au centre gauche, se prononça contre la loi de disjonction, et s'associa aux votes indépendants de M. Boulay de la Meurthe, son collègue et son ami. Il siégea à la Chambre jusqu'à la révolution de février, successivement réélu : le 4 novembre 1837, par 84 voix sur 86 votants et 153 inscrits; le 2 mars 1839, par 116 voix sur 118 votants et 148 inscrits. Il donna sa démission au commencement de l'année 1841, mais les électeurs du 5^e collège des Vosges lui renouvelèrent son mandat le 5 juin 1841, par 107 voix sur 119 votants, et le renvoyèrent encore à la Chambre, le 9 juillet 1842, par 100 voix sur 145 votants et 166 inscrits, contre 30 voix à M. d'Olonne, et, le 1^{er} août 1846, par 149 voix sur 163 votants et 204 inscrits.

Le 23 avril 1848, M. Doublat fut élu représentant des Vosges à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 11, par 83,336 voix sur 85,950 votants

et 106,755 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité des cultes, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (15 mai), contre les poursuites contre Caussidière (23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence (en congé du 4 novembre au 12 janvier 1849), pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'ordre du jour Oudinot, contre l'interdiction des clubs, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt sur les boissons.

Depuis l'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République, M. Doublat ne lui avait pas fait une opposition systématique. Il n'a pas siégé dans d'autres assemblées.

DOUBLET (PIERRE-PHILIPPE), membre de la Convention, né au Bois-d'Ennebourg (Seine-Inférieure) le 13 avril 1745, mort à Paris, à la prison de la Force, le 26 novembre 1793, était labourer à Londinières (Seine-Inférieure), lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Seine-Inférieure, le 13^e sur 16, à la pluralité des voix. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Je vote pour la reclusion et le bannissement à la paix. » Devenu suspect sous la Terreur, il fut décrété d'arrestation le 13 vendémiaire an II, et mourut en prison.

DOUCHET (PIERRE), député en 1789, né au Hamel (Somme) le 24 avril 1745, mort à une date inconnue, était cultivateur au Hamel, près Corbie, lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Amiens. Il siégea obscurément dans la majorité ; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DOUDEAUVILLE (DUC DE). — Voy. LA ROCHEFOUCAULD.

DOUESNEL-DUBOSQ (ROBERT-ALEXANDRE), représentant en 1848 et en 1849, député de 1856 à 1870, né à Bayeux (Calvados) le 18 octobre 1798, mort à Bayeux le 15 août 1877, était d'une famille d'agriculteurs. A seize ans, au retour des Bourbons (1815), il s'engagea comme volontaire au camp de Livry, formé par le duc d'Aumont après sa descente sur les côtes de Normandie; quelques jours après, il revint au collège terminer son éducation. Il fit son droit, et entra dans la magistrature en 1828, comme substitut du procureur du roi à Bayeux. Le gouvernement de Juillet le nomma procureur du roi au même siège (1834); mais, beau-frère de M. Deshameaux, député indépendant de Bayeux, le procureur du roi fit de l'opposition au gouvernement, et, en 1841, fut nommé procureur du roi à Oran. Il refusa cette disgrâce et fut destitué. Il s'établit alors banquier à Bayeux, fut élu deux fois commandant de la garde nationale de cette ville, puis conseiller général du canton de Caumont (1847).

Le 23 avril 1848, le département du Calvados l'élit représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 12, par 56,860 voix (le procès-verbal d'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il siégea au centre gauche, fit partie du comité de législation, et vota : pour le bannissement de

la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés. Depuis l'avènement du prince L.-Napoléon à la présidence, M. Douesnel-Dubosq s'était montré favorable à sa politique; mais réélu à l'Assemblée législative, par le même département, le 13 mai 1849, le 5^e sur 10, avec 64,172 voix sur 86,996 votants et 137,851 inscrits, il vota avec le parti monarchique pour la loi sur l'enseignement, pour l'expédition de Rome, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, mais contre la politique personnelle de l'Élysée. Le coup d'Etat de décembre 1851 le rendit momentanément à la vie privée; il accepta par la suite le fait accompli, et se présenta au Corps législatif, à une élection partielle du 20 février 1859, comme candidat officiel, dans le 2^e arrondissement électoral du Calvados, en remplacement de M. d'Houdetot, décédé; il fut élu par 16,900 voix sur 18,127 votants et 31,526 inscrits, et prit place dans la majorité dynastique qu'il ne quitta plus, ayant été successivement réélu, le 4 juin 1863, par 15,891 voix sur 23,850 votants et 32,568 inscrits, contre 7,877 voix à M. de Pierres; et le 24 mai 1869, par 15,513 voix sur 22,860 votants et 31,706 inscrits, contre 7,195 voix à M. de Pierres. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse, et sortit de la vie politique à la révolution du 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur.

DOUET (LOUIS-JULES-HENRI LE VAILLANT DU), député de 1876 à 1881, né à Bernières (Seine-Inférieure) le 27 février 1831, descendant, par sa mère, de la famille de Graville, illustrée par l'amiral de ce nom. Il épousa Mlle de Boutresse petite-nièce des Chabrol. Maire de Bernières, conseiller d'arrondissement pour le canton de Bolbec, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement du Havre, M. du Douet fut élu, le 20 février 1876, député de la 3^e circonscription du Havre, par 5,275 voix sur 10,397 votants et 13,903 inscrits, contre 5,056 voix à M. Léry, républicain. M. du Douet siégea à droite, et soutint le ministère de Broglie-Fourton. Réélu comme candidat du gouvernement du 16 mai, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 6,575 voix sur 12,310 votants et 14,347 inscrits, contre 5,699 voix à M. Siegfried, républicain, il reprit sa place à droite, et vota contre les lois scolaires, contre les crédits du Tonkin, etc. Aux élections générales du 21 août 1881, il échoua avec 5,615 voix contre 5,876 à M. Faure, républicain, élu. Il ne s'est plus représenté.

DOUGE (JEAN-CLAUDE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Gyé-sur-Seine le 10 août 1795, mort à Gyé-sur-Seine le 21 février 1811, était propriétaire; il fut nommé, en 1790, administrateur du département de l'Aube, et élu, le 6 septembre 1792, député de ce département à la Convention nationale, le 7^e sur 9, par 134 voix sur 363 votants. Au troisième appel nominal dans le jugement de Louis XVI, Bonnemain, le col-

lègue de Douge, représentant l'Aube comme lui, prononça les paroles suivantes : « *La réclusion pendant la guerre, et la déportation à la paix.* » Douge, appelé immédiatement après, répondit laconiquement : *De même.* Il vota d'ailleurs constamment avec les modérés de la Convention. Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Anciens comme conventionnel. Mais il donna sa démission de représentant le 19 pluviôse suivant, et se retira de la vie publique.

DOUGLAS (LOUIS-ARCHAMBAUD, COMTE), député de 1815 à 1816, né à Montréal (Canada) le 16 mars 1768, mort à Montréal (Ain) le 22 février 1842, appartenait à une famille de vieille noblesse d'origine écossaise, remontant à l'année 770. Son père, François-Prosper, baron de Douglas, commandait le régiment du Languedoc. Il fut envoyé, en 1755, au Canada, avec son bataillon, et y épousa, le 12 avril 1757, Charlotte de la Corne de Chapt dont le grand-père maternel était gouverneur de Montréal. Son grand-père, Charles-Joseph, comte de Montréal, et son grand-oncle, Joseph-Marie, avaient accompagné, en 1755, le prince Edouard en Ecosse, et avaient été faits prisonniers à la bataille de Culloden. Tout d'abord officier aux dragons de Belzunce, le comte Douglas fut élu commandant de la milice cantonale, le 20 septembre 1789. Il siégea au conseil général de l'Ain sous l'Empire et sous la Restauration. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département de l'Ain avec 109 voix sur 203 votants et 292 inscrits, siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et ne fit pas partie d'autres législatures.

DOUHET (GUILLAUME-FERDINAND, COMTE DE), représenté en 1819, en 1871, sénateur inamovible, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 21 avril 1811, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 12 août 1884, entra dans les pages de Charles X à 15 ans et y resta trois ans. Propriétaire du château de Sarlan (Puy-de-Dôme), il débuta dans la vie politique le 13 mai 1849, ayant été élu représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 11^e sur 13, par 47,595 voix sur 168,305 inscrits. Il siégea à la droite légitimiste, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur la liberté de l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, pour les poursuites contre 31 représentants impliqués dans l'affaire du 13 juin, et combattit la politique de l'Elysée. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat de décembre 1851, il ne se présenta que le 24 mai 1869 au Corps législatif, comme candidat de l'opposition légitimiste dans la 1^{re} circonscription du Puy-de-Dôme, où il échoua avec 3,139 voix contre 21,466 données à l'élu, M. Mége, député sortant. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 11, par 41,166 voix sur 93,000 votants et 170,401 inscrits. Il siégea à l'extrême-droite, et se distingua par l'originalité de ses propositions, par exemple, lorsqu'il demanda « d'élargir les bases du suffrage universel par le vote accumulé des familles », en donnant au père de famille autant de voix qu'il y avait de têtes dans sa maison, et lorsque, dans la discussion de la loi sur le Sénat, il réclama, non pas deux, mais trois Chambres. Il parla aussi contre les conditions de l'emprunt de 2 milliards, et présenta un projet sur l'impôt du timbre des factures. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation

des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, contre les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur le retour du parlement à Paris, sur l'acceptation de la démission de Thiers, sur le ministère de Broglie. Lors de l'élection des sénateurs inamovibles, la coalition de la gauche et d'une fraction de l'extrême-droite réserva un siège au comte de Douhet, qui fut élu, le 15 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, le 49^e sur 76, par 344 voix sur 681 votants. Il fit partie de l'extrême-droite de la Chambre haute, où il vota pour la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai 1877, et contre les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir.

DOUILLARD (JULIEN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 30 mai 1757, mort à Nantes le 10 mai 1833, fut successivement administrateur municipal, président de la municipalité de Nantes, et administrateur du département de la Loire-Inférieure. Le 28 germinal an VII, les électeurs de ce département l'envoyèrent siéger au Conseil des Cinq-Cents, par 124 voix sur 175 votants. Le concours qu'il prêta au coup d'Etat de brumaire, lui valut le 17 germinal an VIII, le poste de conseiller de préfecture à Nantes.

DOULCET. — Voy. PONTÉCOULANT (COMTE DE).

DOUMER (JOSEPH-ATHANASE-PAUL), député de 1833 à 1839, né à Aurillac (Cantal) le 22 mars 1857, était publiciste, lorsqu'il fut élu député de l'Aisne, le 25 mars 1838, au 2^e tour de scrutin, par 42,306 voix sur 92,998 votants et 147,324 inscrits, contre 33,485 voix à M. Jacquemart, opportuniste, 11,612 au général Boulanger, et 3,124 à M. Langrand. Au 1^{er} tour de scrutin, le général Boulanger, qui avait obtenu 45,125 voix, s'était désisté en faveur de M. Doumer. M. Doumer siégea à la gauche radicale, et vota dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DOUMERC (DANIEL), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 30 août 1738, mort à Paris le 26 juillet 1816, était propriétaire à Montauban, lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Lot au Conseil des Cinq-Cents, par 167 voix sur 182 votants. Lors de la vérification des pouvoirs, il fut exclu « jusqu'à la paix, ou jusqu'à sa radiation définitive de la liste des émigrés, de toute fonction législative ». Le 21 ventôse, Bion, organe de la commission chargée d'examiner les pièces justificatives produites par M. Doumerc, déclara qu'elles prouvaient la non-émigration, et proposa sa réintégration. Le Conseil ordonna l'ajournement; mais, le 23 du même mois, sur la proposition de Treillard, la suspension fut levée. Au coup d'Etat de fructidor an V, Doumerc fut inscrit sur la liste des déportés, et le séquestre fut mis sur ses biens

jusqu'à preuve authentique de son arrivée dans son lieu de déportation. Le séquestre fut levé le 17 thermidor an VII, par arrêté du Directoire exécutif, sur la constatation de sa présence à l'île d'Oléron.

DOUMET (EMILÉ-AUGUSTE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris le 13 décembre 1796, mort à Cette (Hérault) le 27 janvier 1869; était chef d'escadron d'état-major en retraite et maire de Cette, lorsqu'il fut élu, le 19 septembre 1852, député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription de l'Hérault, avec 13,097 voix sur 14,000 votants et 30,347 inscrits, en remplacement de M. Parmentier, décédé. Réélu, comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 16,177 voix sur 23,487 votants et 41,456 inscrits, contre 7,163 voix à M. Serre, candidat de l'opposition, il échoua, le 1^{er} juin 1863, avec 4,944 voix contre 19,631 données à M. Pagézy, élu, 3,116 à M. Charamaule, ancien représentant du peuple, 1,002 à M. Brives, également ancien représentant du peuple, et, comme M. Charamaule, candidat de l'opposition. M. Doumet siégea silencieusement dans la majorité dévouée à l'Empire.

DOURTHE (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Sedan (Ardennes) le 8 octobre 1738, mort à une date inconnue, était, au moment où éclata la Révolution française, commissaire du roi à Sedan. Le 30 mars 1789, il fut élu député de tiers aux États-Généraux par le bailliage de Sedan; il donna sa démission, pour cause de santé, le 8 octobre 1789.

DOUSSAIN (JEAN-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était laboureur à Flacey (Eure-et-Loir), quand il fut élu, le 28 août 1791, député suppléant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative avec 138 voix sur 214 votants. Le 11 juillet 1791, il fut admis à siéger en remplacement de M. Bellier du Chesnay, démissionnaire. Il siégea dans la majorité; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. M. Doussain disparut de la vie politique après la session.

DOUTRE (ESPRIT), représentant du peuple en 1848 et 1849, né à Lyon (Rhône) le 1^{er} juillet 1811, mort à Paris le 3 août 1874, d'une famille d'artisans, se fit ouvrier typographe. En 1840, il fut un des trois délégués ouvriers que la typographie lyonnaise envoya à Strasbourg pour assister à l'inauguration de la statue de Gutenberg. Il jouissait d'une grande influence dans les ateliers de Lyon, quand éclata la révolution de février. Le gouvernement provisoire lui confia une mission dans une commune voisine de Lyon; Porté sur la liste des démocrates-socialistes dans le Rhône, il fut, le 23 avril 1848, élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 14, par 104,891 voix (le procès-verbal de l'élection ne donne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits). Il siégea à l'extrême-gauche, fit partie du comité du travail, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour la réduction de l'impôt du sel, pour les conclusions contraires à la proposition Râteau, pour l'amnistie des transportés et le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre la loi sur les atterouplements, le décret sur les clubs, les poursuites à intenter à Louis Blanc et à Causidière, pour l'impôt progressif, contre le ren-

voi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, contre le rejet de la proposition d'amnistie générale et l'interdiction des clubs. Le 13 mai 1849, il fut réélu par le département du Rhône à l'Assemblée législative, le 2^e sur 11, par 71,834 voix sur 110,722 votants et 154,740 inscrits. Il reprit sa place à la Montagne, et vota contre la majorité et contre la politique de l'Elysée. Le coup d'Etat de décembre mit fin à sa carrière parlementaire; il entra alors dans les bureaux du Comptoir national d'Escompte.

DOUVILLE-MAILLEFEU (GASTON, COMTE DE), député depuis 1876, né à Paris le 6 août 1835, d'une ancienne famille noble dont une branche se fixa à Abbeville dès le xiii^e siècle, et dont un rameau, aujourd'hui l'aîné, s'établit à Paris à la suite du procès du chevalier de La Barre. Le comte Gaston de Douville-Maillefeu entra dans la marine à seize ans, fit les campagnes de la Baltique, de Tartarie, d'Italie et de Chine, quitta le service en 1860 avec le grade d'enseigne de vaisseau, et se fixa dans la Somme. Il fit dans son département une vive opposition à l'Empire. Au début de la guerre de 1870, à la suite d'une vive altercation avec le sous-préfet d'Abbeville, au sujet d'un bataillon de volontaires qu'il voulait organiser, il souffleta ce fonctionnaire. Il vint à Paris offrir ses services au gouvernement, et fut nommé capitaine-adjutant-major de la légion du génie auxiliaire; pendant ce temps, le tribunal d'Abbeville donnait suite à la plainte déposée par le sous-préfet, et, le 31 août, condamnait M. de Douville à deux ans de prison. Celui-ci interjeta appel, mais, au moment des événements de la Commune, ne put pas se présenter: il avait été arrêté, le 18 mars, avec Clément Thomas, et amené rue des Rosiers d'où il réussit à s'échapper. Le jugement fut confirmé; mais, le 22 août 1871, M. Thiers lui fit remise de la peine. M. de Douville-Maillefeu avait été conseiller général de la Somme dès la fin de l'Empire, comme candidat radical, avec 2,357 voix contre 601 données au candidat officiel; il fut réélu conseiller général, le 8 octobre 1871, à l'unanimité moins 34 voix. Le 20 février 1876, il fut envoyé à la Chambre comme candidat républicain, par la 2^e circonscription d'Abbeville, avec 7,719 voix sur 15,305 votants et 18,603 inscrits, contre 7,369 voix à son concurrent conservateur, M. Briot de Rainvillers; il siégea à l'extrême-gauche, prit la parole dans la discussion du règlement intérieur de la Chambre (10 juin), sur la loi du recrutement de l'armée (13 juin); fut rapporteur de la 3^e commission d'initiative parlementaire sur la question de la représentation coloniale (30 juin), qui fut votée, conformément à ses conclusions; discuta (11 août) la question des programmes et des méthodes de l'instruction publique; prononça (7 novembre) un important discours sur le budget de la marine; demanda (26 novembre) des réductions sur le budget des cultes; réclama (23 février 1879) la liberté du compte-rendu des conseils généraux; protesta (5 mai) contre les monées ultramontaines; et vota: pour l'amnistie plénière, pour la réduction du service militaire à deux ans, et, après le 16 mai, contre le vote de confiance demandé par le cabinet de Broglie. Il fut des 363. Candidat républicain à Abbeville, après la dissolution; il échoua avec 8,019 voix, contre 8,676 données au candidat officiel, élu, M. Briot de Rainvillers; mais cette élection fut invalidée, et, au

nouveau scrutin du 8 mars 1878, M. de Douville-Maillefeu fut élu par 8,240 voix contre 7,740 données à son concurrent. Malgré les efforts de la droite pour faire annuler son élection, les conclusions du bureau, favorables à la validation, furent votées par 354 voix contre 112. Dans cette nouvelle législature, M. de Douville-Maillefeu prit une part active aux débats des lois sur les chèques (3 décembre), sur l'enseignement supérieur en Algérie (18 février 1879), sur la conversion du 5 0/0 (1^{er} mars), sur le budget de la marine (8 février 1880), sur les tarifs des douanes (20 mars), sur la liberté de la presse (25 janvier 1881), sur les provocations à l'armée (1^{er} février), sur le budget de la marine (11 février), sur le percement du Mont-Blanc et du Simplon (9 mars), sur les droits d'importation des viandes (3 avril), sur l'application des règlements de la marine à l'armée (15 juin); il vota *pour* l'annuité plénière, *pour* la liberté illimitée de la presse et des droits de réunion et d'association, *pour* la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Résolu député le 21 août 1881, dans la même circonscription, par 9,123 voix sur 15,780 votants et 19,093 inscrits, contre 6,637 voix à M. Briet de Rainvillers, il discuta les crédits pour l'expédition de Tunisie (2 décembre), demanda (5 mars 1882) le renouvellement de tous les conseils municipaux dont les maires devaient être élus, conformément à la nouvelle loi municipale; parla (11 juin) pour la suspension de l'immovibilité de la magistrature (11 décembre); sur le budget des chemins de fer de l'Etat; s'éleva (19 février 1883) contre la prolongation de la durée des conseils municipaux; critiqua certaines dispositions de la loi sur les sociétés de secours mutuels (14 mars), et sur la conversion du 5 0/0 (24 avril); combattit (1^{er} août) la convention avec la Compagnie des chemins de fer du Nord; réclama pour les conseils municipaux (26 octobre) la liberté de donner une indemnité à leurs membres; défendit (25 novembre) l'institution des sous-secrétaires d'Etat; demanda (7 février 1884) le renvoi à la commission du projet de loi sur le chemin de fer de Batna à Biskra; attaqua la politique incertaine du cabinet (20 février) dans l'affaire de Madagascar; déposa (29 juillet) un amendement au projet de loi tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles, portant qu'à l'avenir toute modification aux lois constitutionnelles devait être préalablement discutée et votée séparément par le Sénat et par la Chambre, et réunir au moins les deux tiers des votants; accepta (décembre), de la commission du budget, le rapport du budget des cultes, à condition que ses conclusions le réduisant de 10 0/0 seraient votées, et réalisa ainsi sur ce budget une diminution annuelle de plus de 5 millions; blâma (20 novembre 1884) la conduite de l'expédition du Tonkin; signala (14 décembre) les abus qu'il avait constatés dans les arsenaux de la marine; appuya (17 décembre) la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures; et vota *pour* l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris (4 mars 1882), *pour* l'abrogation du Concordat (7 mars), *pour* l'élection des magistrats au suffrage universel (29 janvier 1883) (la proposition émanait de son initiative), *contre* le ministère Ferry au sujet de la révision (6 mars), *contre* la loi des récidivistes, *contre* les crédits du Tonkin, *contre* le maintien de l'ambassade du Vatican, *pour* l'élection des sénateurs au suffrage universel, etc.

Porté sur la liste des candidats républicains

de la Somme aux élections du 14 octobre 1885, il échoua avec toute la liste, et obtint 56,875 suffrages sur 135,631 votants et 158,144 inscrits; le moins favorisé de la liste conservatrice, M. Briet de Rainvillers, fut élu avec 67,898 voix. La candidature de M. de Douville fut posée à Paris aux élections complémentaires de la Seine du 18 décembre, et soutenue par la presse radicale; il fut élu, le 4^e sur 6, par 158,281 voix sur 347,089 votants et 561,617 inscrits. Le nouveau député de la Seine parla (25 février 1886) sur le traité du 17 décembre précédant avec la reine de Madagascar, sur la proposition de loi Beurepaire sur les titres nobiliaires (24 juin), sur l'interpellation de M. René Brice relative à l'achat d'avoines exotiques par le gouvernement (1^{er} juillet), sur le budget de 1887 (6 novembre), sur la suppression des sous-préfets (3 décembre), sur la politique générale du ministère Goblet (1^{er} juin 1887), sur la conversion du 4 1/2 0/0 et du 4 0/0 (3 novembre 1887); il réclama (11 novembre) la lumière sur l'affaire Wilson, etc. Lorsque, le 3 décembre 1886, la commission du budget demanda, par mesure d'économie, la suppression des sous-préfectures, le ministère refusa; mais M. de Douville-Maillefeu répondit au ministre: « Ni emprunt, ni impôts nouveaux, mais des économies! », et obtint un vote conforme de la Chambre, par 202 voix contre 249, vote qui provoqua la démission du ministère Freycinet.

Dans la dernière session, M. de Douville-Maillefeu a voté *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), et est monté à la tribune, le 14 février, pour demander au ministre l'ajournement indéfini du projet de révision de la Constitution. L'ajournement, voté à la majorité de 307 voix contre 218, amena la chute du ministère Floquet. M. de Douville a été porté absent aux scrutins qui ont eu lieu depuis cette journée.

DOUYET (ETIENNE), député en 1791, né au Veurdre (Allier) le 27 juillet 1764, mort à une date inconnue, était propriétaire, quand il fut appelé aux fonctions d'administrateur du département en 1790. Elu, le 27 août 1791, député de l'Allier à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, par 226 voix sur 366 votants, il siégea obscurément dans la majorité, et ne fit pas partie d'autres assemblées. Elu haut-juré, le 24 germinal an VII, il fut nommé, sous le gouvernement consulaire, conseiller général de son département et maire de Veurdre.

DOUZON (DENIS-MICHEL-PHILIBERT DUBUISSON, COMTE DE), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était colonel de dragons et chevalier de Saint-Louis, quand il fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux, le 27 mars 1789, par la sénéschaussée de Moulins. Il ne siégea que fort peu de temps, et donna sa démission le 25 juillet 1789.

DOYEN (CHARLES-MARTIN), député en l'an X, né à Paris le 21 août 1756, mort à Paris le 19 juillet 1831, était banquier à Paris et maire du 3^e arrondissement, lorsqu'il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la Seine au Corps législatif. Il ne siégea que pendant une législature.

DOYEN (CHARLES-MARIE, BARON), député en 1831, né à Cahors (Lot) le 12 mars 1825, propriétaire aux environs de Bar-sur-Seine, fut élu député de cet arrondissement, le 24 avril 1881, par 7,408 voix sur 12,929 votants et 15,321 ins-

crits contre 5,380 à M. Trumet de Fontarce, en remplacement de M. Rouvre, décédé. Il prit place à la gauche républicaine, mais ne siégea que peu de mois, jusqu'aux élections du 21 août suivant.

DOZON-HOUREAU (JEAN-LOUIS), député de 1831 à 1848, né à Châlons-sur-Marne le 25 novembre 1790, entra dans la magistrature comme substitut sous la Restauration, et fut un des serviteurs de la branche aînée. Après la révolution de Juillet, il se rallia au régime nouveau. Le 5 juillet 1831, il fut élu député dans le 3^e collège électoral de la Marne (Châlons), par 137 voix sur 195 votants et 221 inscrits, contre 27 voix à M. de Guéhéneuc, ancien député. En 1832, M. Dozon fut élevé aux fonctions de conseiller à la cour royale de Paris, et, comme tel, fut soumis à la réélection. Le 17 janvier 1833, il fut élu de nouveau député du 3^e collège de Châlons par 130 voix sur 167 votants et 213 inscrits, et fut successivement réélu : le 21 juin 1834, par 116 voix sur 187 votants et 229 inscrits, contre 39 à M. Garinet; le 4 novembre 1837, par 152 voix sur 205 votants et 247 inscrits; le 2 mars 1839, par 163 voix sur 221 votants et 252 inscrits; le 9 juillet 1842, par 169 voix sur 301 votants et 344 inscrits contre 122 à M. Garinet; le 1^{er} août 1846, par 261 voix sur 365 votants et 399 inscrits. Dans ces diverses législatures, M. Dozon appartient invariablement à la majorité ministérielle. Il vota notamment les lois de disjonction et d'apanage, l'adresse de 1839, et l'indemnité Fritchard. Sa carrière politique finit à la révolution de 1848.

DRAPPIER (NICOLAS-CYRILLE-ALPHONSE), représentant en 1848, né à Vouziers. (Ardennes) le 15 février 1811, était fils d'un marchand de bois, qui s'était signalé comme patriote pendant la Révolution. Notaire à Sedan, M. Drappier fut nommé adjoint au maire de cette ville en 1843. La révolution de février le maintint dans ces fonctions. Conseiller général des Ardennes, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 8, par 29,005 voix sur 72,152 votants et 85,403 inscrits. Il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité de l'administration, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret contre les clubs, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, pour la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, pour l'interdiction des clubs, contre les poursuites à intenteur à Causidière pour la journée du 23 juin, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre l'amnistie des transportés. M. Drappier ne se représenta pas à la Législative et reentra dans la vie privée.

DRAULT (ALEXIS-SYLVAIN), député de 1833 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Poitiers le 15 mars 1795, mort à Paris le 2 décembre 1848, fils d'un négociant de Poitiers, venait de débiter au barreau, lorsque Berton, après sa tentative d'insurrection à Saumur, fut mis en jugement devant la cour de Poitiers. Le général Berton avait choisi un de ses amis pour le défendre, mais le procureur-général Mauguin s'opposa à ce que ce défenseur fût admis par la Cour, qui désigna d'office le jeune Drault, alors stagiaire. Celui-ci, afin d'assurer à l'accusé le bénéfice de la loi et de lui ménager un moyen

de faire casser son jugement, comme n'ayant pas été défendu, refusa de prendre la parole, avec une fermeté « que ne purent ébranler, au dire d'un biographe du temps, ni les admonitions de la Cour, ni les menaces dont il fut l'objet ». Après la condamnation et l'exécution de Berton, la rancune du pouvoir fit rayer M. Drault, pour deux ans, du tableau des avocats. Le gouvernement de Juillet le récompensa de son attitude en lui confiant les fonctions d'avocat général près la cour de Poitiers. Le 24 octobre 1833, M. Drault fut élu député par le 1^{er} collège électoral de la Vienne (Poitiers), avec 212 voix sur 401 votants. Il remplaçait M. Dupont-Minoret, décédé. Il alla siéger à gauche, dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, où il se fit remarquer par une indépendance qui le fit destituer par le ministre Persil de ses fonctions d'avocat général. Les électeurs de Poitiers lui renouvelèrent successivement son mandat, le 21 juin 1834, par 260 voix sur 448 votants et 607 inscrits; le même jour, il obtint 100 voix dans le 2^e collège du même département (Châtelleraut) contre 106 données à M. Martineau; le 4 novembre 1837, par 288 voix sur 573 votants et 701 inscrits; le 2 mars 1839, par 290 voix sur 571 votants et 699 inscrits; le 9 juillet 1842, par 323 voix sur 569 votants et 708 inscrits, contre 139 à M. Dumas et 100 à M. de Beaudus; le 1^{er} août 1846, par 346 voix sur 667 votants et 786 inscrits, contre 313 à M. Gaillard. Cette dernière élection fut annulée. Le 1^{er} collège électoral de la Vienne, fidèle à son représentant, lui rouvrit, le 3 octobre 1846, les portes de la Chambre. Pendant toute la durée de son mandat parlementaire sous la monarchie de Juillet, M. Drault se montra partisan des réformes.

Le Gouvernement provisoire de 1848 l'éleva au poste de procureur-général à Poitiers, et, le 23 avril 1848, M. Drault fut élu représentant de la Vienne à l'Assemblée constituante le 1^{er} sur 3, avec 51,059 voix sur 70,722 votants. Il vota la loi sur les attonnements et demeura en congé du 26 août jusqu'au 25 septembre. Il vota ensuite contre l'amendement Grévy et le droit au travail, pour l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, et mourut au cours de la législature.

DRÉE (ETIENNE-GILBERT, MARQUIS DE), représentant aux Cent-Jours, député de 1828 à 1837, né à Roanne (Loire) le 25 février 1760, mort à Paris, le 9 avril 1848, d'une famille d'ancienne noblesse de l'Auxois connue dès le XII^e siècle, était fils de Gilbert marquis de Drée, lieutenant aux gardes françaises, et de Valentine-Adrienne de Latre de Neuville. Il suivit la carrière des armes, devint officier au régiment de Bourbon-dragons en 1777, et se retira peu avant la Révolution dans ses propriétés de Curbigny. Membre de l'assemblée provinciale du Beaujolais en 1789, il fut nommé (1790) commissaire du roi pour la formation du département de Saône-et-Loire, devint membre du directoire du département en 1795, et conseiller général après le 18 brumaire (1800-1837) pour les cantons de Chauffailles et de la Clayette. Le 14 mai 1815, le collège de département de Saône-et-Loire l'élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 44 voix sur 89 votants et 260 inscrits. Le 22 août 1815, le marquis de Drée échoua au même collège de département avec 16 voix sur 175 votants. Il ne reentra au parlement qu'à l'élection partielle du 21 août 1828, pour remplacer M. Humblot-Conté qui avait opté pour Villefranche (Rhône); il fut élu député dans le 4^e arrondissement

électoral de Saône-et-Loire (Charolles) avec 127 voix sur 196 votants et 254 inscrits. Il prit place au centre-gauche, et fut des 221. Réélu, le 28 juin 1830, par 154 voix sur 258 votants et 290 inscrits, contre 102 voix à M. le comte de Digoine, il vit son mandat renouvelé le 6 juillet 1831, dans le 6^e collège électoral de Saône-et-Loire (Charolles), par 182 voix sur 325 votants et 461 inscrits, contre 132 voix à M. Trullard, et le 21 juin 1834, par 216 voix sur 300 votants et 503 inscrits, contre 107 voix à M. Sanzet, avocat. Il se retira du parlement et du conseil général en 1837. Le marquis de Drée était en outre minéralogiste, géologue et agronome : l'Etat lui acheta en 1820 sa collection minéralogique. On a de lui : *Mémoire sur l'amélioration de la race bovine du Charolais*.

DRÉO (AMAURY-PROSPER-MARIE), représentant en 1871, député de 1876 à 1882, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 7 décembre 1829, mort à Trouville (Calvados) le 11 septembre 1882, fit ses études de droit à Rennes et se fit inscrire au barreau de Paris (1850). Il prit une part active aux manifestations républicaines sous l'Empire, épousa la fille de Garnier-Pagès, organisa les réunions privées de l'opposition et notamment le Comité de la rue St-Roch. Impliqué pour ce fait dans le procès des « Treize » (1839), il fut condamné à 500 francs d'amende. Il collabora en même temps à *l'Avenir national* et à *la Tribune*, et publia le *Manuel électoral* (1860). Secrétaire du gouvernement de la Défense nationale après la révolution du 4 septembre, membre de la commission des barricades pendant le siège de Paris, il devint représentant du Var à l'Assemblée nationale, lors de l'élection du 2 juillet 1871 pour remplacer cinq représentants morts, démissionnaires ou ayant opté pour d'autres départements ; il fut élu, le 2^e sur 5, par 29,748 voix sur 50,812 votants et 89,095 inscrits. Il siégea à l'Union républicaine, dont il fut nommé secrétaire, parla en faveur du retour du parlement à Paris, réclama l'instruction gratuite, obligatoire et laïque, signa les propositions d'amnistie et de dissolution, déposa le premier une proposition relative aux indemnités à accorder aux victimes du 2 décembre, et défendit dans le Var, par des discours qui eurent alors un certain retentissement, la politique opportuniste contre la politique radicale représentée par M. Naquet. Il vota pour le retour du parlement à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre le septennat, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Brigueoles, par 9,737 voix sur 13,061 votants et 21,179 inscrits, contre 3,116 voix à M. Emile Ollivier, il reprit sa place à gauche, vota pour l'amnistie plénière, pour la proposition Laisant sur la réduction du service militaire à deux ans, pour la suppression des annuaires militaires, contre le cabinet de Broglie, et fut des 363. Il fut réélu en cette qualité, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 9,008 voix sur 17,413 votants et 21,318 inscrits, contre 8,123 voix à M. Bagarry, conservateur, candidat du gouvernement du 16 mai. Il soutint les ministères républicains, vota pour les lois sur l'enseignement, et pour les crédits du Tonkin, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 9,401 voix sur 13,624 votants

et 20,445 inscrits, contre 4,000 voix à M. Barbès, candidat conservateur. Il mourut au cours de la session, et fut remplacé par M. Marius Poulet.

DRÉOLLE (JEAN-BAPTISTE-ERNEST), député de 1869 à 1870, et de 1876 à 1885, né à Libourne (Gironde) le 1^{er} juillet 1829, mort à Ermont (Seine-et-Oise) le 13 novembre 1887, était fils de Jean-André Dréolle, ancien bibliothécaire de la ville de Libourne et ancien professeur d'histoire religieuse à l'Athénée royal. Il fit ses études au lycée St-Louis, à Paris, se destina un moment à la carrière diplomatique, puis fut attaché au cabinet du grand-référendaire à la Chambre des pairs. Il débuta ensuite dans le journalisme en 1846, chargé de la critique dramatique à *la France théâtrale*, passa au *Pays* (1849) où il fit les comptes-rendus judiciaires, fonda *l'Écho de la Marine* en 1850, devint rédacteur en chef du *Journal de Saint-Quentin* (1852), rédacteur principal au *Constitutionnel* (1857), à *la Patrie* (1860), et fonda le *Public* (1868), organe particulier de la politique de M. Rouher. Il avait suivi la campagne d'Italie dans l'état-major de l'Empereur, et avait été créé chevalier de la Légion d'honneur à la fin de la campagne (1859) ; il fut promu officier du même ordre en 1866. Le 24 mai 1869, il fut élu comme candidat officiel au Corps législatif par la 4^e circonscription de la Gironde, avec 17,300 voix sur 28,386 votants et 93,714 inscrits, contre 4,478 voix à M. Morange, 3,710 à M. Méran, et 2,813 au comte de Luppé. Il siégea dans la majorité dynastique et vota la déclaration de guerre à la Prusse. Membre de la commission dont l'avis prévalut dans la célèbre séance du 15 juillet 1870, il répondit à Gambetta réclamation communication de la prétendue dépêche outrageante de la Prusse : « Nous avons vu les pièces ». Le 11 août, rapporteur de la commission d'armement, il conclut à l'armement immédiat des gardes nationales.

Lors du vote de déchéance qui accompagna la révolution du 4 septembre 1870, il s'inclina devant le fait accompli, et adhéra à la proposition de Garnier-Pagès, demandant à envoyer une délégation à l'Hôtel-de-Ville pour se concerter avec le nouveau gouvernement. Après la capitulation de Paris, il écrivit au gouvernement de la Défense nationale : « Vous êtes maintenant la France, votre drapeau est le mien ».

Le 2 juillet 1871, les électeurs de la Gironde furent appelés à élire 4 représentants pour pourvoir aux vacances nécessitées par des options ; M. Dréolle fut porté sur la liste conservatrice, mais il échoua avec 27,200 voix contre 75,345 accordées au dernier élu de la liste républicaine, M. Sausas. Il fit alors une active propagande bouapartiste, se représenta aux élections générales du 20 février 1876, et fut élu député dans l'arrondissement de Blaye, par 3,576 voix sur 13,292 votants et 18,145 inscrits, contre 4,645 voix à M. Méran. Il siégea dans le groupe de l'Appel au peuple, et soutint le ministère de Broglie avant et après l'acte du 16 mai 1877. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu, comme candidat du gouvernement, le 18 octobre 1877, par 3,844 voix sur 13,374 votants et 18,037 inscrits, contre 4,385 voix à M. Marchal, candidat républicain. Il reprit sa place dans le groupe bouapartiste, vota contre les ministères républicains au pouvoir, eut, à la suite d'une polémique de journaux, un duel au pistolet avec M. Gabriel Martin, directeur du *Don Quichotte* (25 novembre 1878), et prit quelquefois la parole à la Chambre, notamment (mars 1881) pour accuser M. Magnin, ministre des finances,

d'avoir, lors de l'emprunt d'un milliard de 3 0/0 amortissable, favorisé les gros capitalistes aux dépens de la petite épargne: la Chambre vota au ministre un ordre du jour de confiance. Nommé conseiller général de la Gironde pour le canton de St-Savin en 1876 et en 1880, il fut réélu député, le 21 août 1881, par 8,049 voix sur 13,613 votants et 18,361 inscrits, contre 5,465 voix à M. Marchal. Il continua la campagne de l'opposition bonapartiste contre les ministres opportunistes sur les questions de l'enseignement, du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Gironde, il échoua avec 72,562 voix contre 88,256 données au dernier élu de la liste opportuniste, M. Steeg. Il mourut deux ans après. Outre de nombreux articles de journaux, on a de lui quelques publications littéraires sous le pseudonyme d'Ernest de Nodon, et un *Eloge biographique de Q. de la Tour*, peintre de Louis XV (1866). — *Etude biographique sur M. Billault* (1863). — *Napoléon IV, souvenir de Chislehurst* (1873). — *Guide de l'électeur bonapartiste* (1875), etc.

DREUX-BRÉZÉ (HENRI-EVRARD, MARQUIS DE) BARON DE BERRY, pair de France, né à Paris le 6 mars 1766, mort à Paris le 17 janvier 1829, était fils de Joachim de Dreux et de Louise-Marie de Courtarvel de Pézé. A seize ans, il succéda à son père dans la charge de grand-maître des cérémonies de France, dont sa famille était titulaire depuis près de deux siècles. En cette qualité, M. de Dreux-Brézé signifia au président Bailly, le 20 juin 1789, la fermeture de la salle où s'assemblait le tiers, fermeture qui provoqua le serment du Jeu de Paume. A la séance du 23, le roi enjoignit aux députés de se retirer immédiatement; la noblesse et le clergé obéirent, mais les députés du tiers et ceux du clergé qui s'étaient déjà réunis à eux, restèrent à leur place, et Mirabeau leur fit jurer de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France. A propos de l'incident célèbre qui suivit ce nouveau serment, et de l'apostrophe de Mirabeau: « Allez dire à votre maître... » voici le récit qui a été fait publiquement par le fils même du marquis de Dreux-Brézé, à la tribune de la Chambre des pairs, le 15 mars 1833. Ce récit n'a été l'objet d'aucun démenti: « Mon père voulut, au retour des Bourbons, rétablir la vérité sur ce fait que les historiens ont tous rapporté d'une façon plus ou moins inexacte; mais Louis XVIII lui demanda de n'en rien faire, et il se soumit à sa volonté. N'étant plus retenu par les mêmes considérations, je puis dire aujourd'hui comment les choses se passèrent. Mon père fut envoyé par Louis XVI pour ordonner à l'Assemblée nationale de se séparer; il entra couvert, tel était son devoir puisqu'il parlait au nom du roi. De grandes clamours se firent entendre à sa vue, on lui cria de se dévouir, mon père s'y refusa énergiquement. Alors Mirabeau se leva et ne lui dit point: « Allez dire à votre maître, etc. », mais: « Nous sommes ici par le vœu de la nation: la force matérielle seule pourrait nous faire désenclaver. » Mon père prit alors la parole, et s'adressant à Bailly: « Je ne puis reconnaître, dit-il, en M. de Mirabeau que le député du bailliage d'Aix, et non l'organe de l'Assemblée. » Puis il se retira quelques minutes après, et alla rendre compte au roi de cet incident. Voilà exactement comment les choses se passèrent; j'en appelle aux souvenirs des membres de cette Chambre qui siégeaient alors dans l'Assemblée nationale. »

M. le marquis de Dreux-Brézé ne fit pas partie de la première émigration; il demeura auprès de Louis XVI aussi longtemps qu'il crut lui être utile, et ne passa à l'étranger qu'après la journée du 10 août 1792 à laquelle il assista. Il rejoignit le comte de Provence à Vérone, et revint en France sur son ordre lors de la première rentrée des émigrés en 1801. Il se fixa à la campagne, et ne quitta sa retraite qu'en 1814. Pendant que Napoléon s'embarquait pour l'île d'Elbe, le marquis de Dreux-Brézé allait recevoir le roi à Calais. Louis XVIII s'empressa de lui remettre la charge de grand-maître des cérémonies, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Nommé pair de France le 17 août 1815, le marquis de Dreux-Brézé vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Il était aussi maréchal de camp et chevalier des ordres du roi.

DREUX-BRÉZÉ (SCIPION, MARQUIS DE), pair de France, fils du précédent et d'Adélaïde-Philippine de Custine (fille du général), né aux Andelys (Eure) le 4 décembre 1793, mort au château de Brézé le 21 novembre 1845, entra au Prytanée de la Flèche, et fit comme officier les dernières campagnes de l'Empire. Aide-de-camp du maréchal Soult à la Restauration, il suivit le roi à Gand, fut nommé au retour capitaine au 1^{er} cuirassiers de la garde royale, quitta le service avec le grade de lieutenant-colonel (1827), et, à la mort de son père, hérita de sa charge de grand-maître des cérémonies, et de son siège à la Chambre des pairs (1829). Malgré ses sentiments légitimistes avérés, il continua de siéger à la chambre haute après la révolution de juillet, et y conquit bientôt un rang important par la droiture et par la fermeté mesurée de son opposition. Au moment du jugement des ministres de Charles X, il s'exprima ainsi: « Si l'ordre de succession à la couronne avait été maintenu, si la constitution n'avait pas été changée, je ne connaîtrais pas (sauf de peine de mort que je ne crois pas applicable aux délits purement politiques), je ne connaîtrais pas, dis-je, de peines trop sévères pour punir les auteurs des ordonnances de juillet; mais, lorsque le fils et le petit-fils du roi Charles X ont été violemment exclus du trône, lorsque le corps politique appelé par la Constitution à juger les ministres, a été décimé, je ne reconnais pas à la Chambre, je ne reconnais à personne, le droit d'appliquer une peine quelconque aux ministres qu'on vous demande de juger. Conformément à ces convictions et uniquement par des motifs d'humanité faciles à apprécier, je vote pour l'expulsion pure et simple, du territoire du royaume, des ministres signataires des ordonnances de juillet. » Le 10 septembre 1830, il combattit la loi qui réhabilitait le régime, parla (10 décembre) sur le projet de loi concernant les récompenses nationales à accorder aux combattants et blessés de juillet, demanda l'admission aux Invalides des soldats de la garde royale blessés dans cette lutte, et réclama des récompenses pour l'armée d'Afrique; insista (2 mars 1831) pour la conservation de l'ordre de Saint-Louis; proposa (4 novembre) d'ouvrir un crédit de 13 millions en faveur des classes indigentes; appuya (20 février 1832) l'amendement du duc de Coigny au sujet de la caisse de véterance et des pensions de l'ancienne liste civile; s'opposa (9 mars 1833) au projet de loi proposant des récompenses pour les vainqueurs de la Bastille; protesta (21 avril 1836) contre l'abus des fonds secrets et (22 juin) contre l'al-

location d'un crédit extraordinaire pour célébrer l'anniversaire des journées de juillet. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DREUX-LINGET (PIERRE-HONORÉ), député de 1876 à 1885, et sénateur, né à Villampuy (Eure-et-Loir) le 22 avril 1829, mort à Paris le 18 juillet 1888; fils d'un propriétaire-agriculteur de Cormainville, fit ses études à Orléans, puis revint près de son père pour le seconder dans l'exploitation de son domaine, qu'il continua après lui. Vice-président du comice agricole de Châteaudun (1860), maire de Cormainville (1865), suppléant du juge de paix, délégué cantonal, membre de la Chambre consultative d'agriculture, président du comice agricole de Châteaudun (1860), conseiller d'arrondissement (1867-1870), il fut nommé conseiller général du canton d'Orgères en 1870, secrétaire du conseil et de la commission permanente départementale. Le 20 février 1876, il fut élu député de l'arrondissement de Châteaudun par 10,510 voix sur 14,574 votants et 17,555 inscrits, contre 3,007 voix à M. Amédée Lefèvre-Pontalis. Il siégea au centre gauche, vota contre le ministère de Broglie et fut des 363. Réélu comme tel, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 11,074 voix sur 15,390 votants et 17,956 inscrits contre 4,226 voix à M. Lefèvre-Pontalis, il reprit sa place à gauche, se prononça pour l'enquête sur les manœuvres électorales du ministère du 16 mai, et contre le ministère de Rochebouët, et soutint les ministères républicains au pouvoir. Les électeurs de Châteaudun lui renouvelèrent son mandat, le 21 août 1881, par 9,816 voix sur 14,082 votants et 17,786 inscrits, contre 3,378 voix à M. Isambert. M. Dreux-Linget ne se représenta pas aux élections législatives de 1885, mais, le 13 décembre de la même année, il accepta la candidature sénatoriale en Eure-et-Loir, en remplacement de M. Jumeau, décédé, et fut élu par 392 voix sur 720 votants, contre 302 à M. Roussille, candidat républicain constitutionnel. Il siégea à gauche dans la Chambre haute, vota avec les ministériels, mais s'abstint sur l'expulsion des princes. Il mourut dans le cours de la législature.

DREYON (CLAUDE-JOSEPH), député en 1789, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône) le 29 septembre 1747, mort à Langres (Haute-Marne) le 14 novembre 1823, était avocat à Langres, lorsqu'il fut élu, le 3 novembre 1789, député suppléant du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Langres. Il fut admis à siéger, le 13 novembre 1789, en remplacement de M. Henryot, démissionnaire. A la séance du 9 août 1790, il prit la parole dans la discussion de la Constitution, pour défendre les attributions du ministère public dans l'organisation judiciaire. Le 4 septembre 1792, le département de la Haute-Marne, pour hâter les élections des membres de la Convention faites à proximité de l'ennemi, les élit au scrutin de liste. Dreyon fut élu, le 6^e sur 7, par 154 voix sur 405 votants; mais il refusa immédiatement ce mandat, et fut remplacé par Wandelaincourt, évêque du département. Le 3 germinal an VII, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, et prêta son concours au coup d'Etat de brumaire. Aussi fut-il nommé, le 16 prairial an VIII, président du tribunal civil de Langres.

DREYFUS (CAMILLE-FERDINAND), député de 1880 à 1885, né à Paris le 5 mai 1849, avocat,

rédacteur du *Siccle*, entra dans la vie parlementaire comme député de l'arrondissement de Rambouillet, qui l'élut, le 14 mars 1880, en remplacement de M. Carrey, décédé, par 8,184 voix sur 14,793 votants et 19,022 inscrits, contre 5,648 voix à M. Maurice Richard, ancien ministre de l'Empire, ancien député, et 756 à M. Robinet de Cléry. M. Dreyfus prit place à gauche, et fut réélu aux élections générales du 21 août 1881 par 9,433 voix sur 14,746 votants et 19,256 inscrits, contre 5,113 voix à M. Maurice Richard. Il prit place à l'Union républicaine, parla (février 1883) dans la discussion générale sur la loi municipale, en faveur de la centralisation; appuya (juin) le projet de loi sur la rélégalion des récidivistes; fut rapporteur (janvier 1884) du projet de loi rattachant au budget de l'Etat les dépenses de la préfecture de police; (mars) du projet de loi municipale amendée par le Sénat; (9 juin) du projet de révision partielle des lois constitutionnelles. Il vota avec la majorité opportuniste sur toutes les questions. Porté sur la liste opportuniste de Seine-et-Oise aux élections générales du 4 octobre 1885, il échoua avec 26,525 voix sur 119,995 votants. M. Dreyfus était conseiller général de Seine-et-Oise pour le canton de Rambouillet, et fut secrétaire de ce conseil. On l'a parfois confondu avec M. Ferdinand-Camille Dreyfus, le député radical, qui suit.

DREYFUS (FERDINAND-CAMILLE), député depuis 1885, né à Paris le 19 août 1851, s'engagea comme volontaire au moment de la guerre franco-allemande (1870), professa les mathématiques après la paix, devint (1873) directeur de *l'Avenir de la Sarthe*, et fut condamné à cinq mois de prison pour outrages au maréchal de Mac-Mahon, président de la République. Il dirigea ensuite *le Libéral de la Vendée*, collabora à *la Lanterne*, fut choisi comme chef de cabinet par M. Wilson, alors sous-secrétaire aux finances (1877), fut nommé commissaire du gouvernement à l'Exposition de Bruxelles, et décoré au retour, devint conseiller municipal de Paris pour le quartier du Gros-Caillou (décembre 1882 et mai 1884), fut quatre fois élu secrétaire du Conseil municipal, où il siégea parmi les autonomistes, et où il se mêla surtout aux discussions de finances et de travaux publics, et fonda le journal radical *la Nation* (avril 1884), dont il est encore le directeur. Le 18 octobre 1885, il fut élu député de la Seine, au 2^e tour de scrutin, le 26^e sur 34, par 283,866 voix sur 416,886 votants et 564,338 inscrits, comme candidat radical. Il siégea à l'extrême-gauche, près de M. Clémenceau, prit part (février 1886) à la discussion de l'interpellation Jamais-Thévenet sur les tarifs des chemins de fer; défendit (avril) la gestion financière du gouvernement républicain; combattit (juillet) la surtaxe des droits protecteurs sur le blé, réclamée par les protectionnistes; prit de nouveau (novembre) la défense du budget présenté par le ministère; attaqua vivement (février 1886) l'institution des trésoriers généraux; soutint, comme rapporteur (octobre), le droit exercé par le Conseil municipal de Paris de limiter sur les chaletiers de la ville les heures de travail; parla (novembre) sur le budget de la marine et signala le mauvais état du matériel naval et l'insuffisance de la flotte de combat. Il vota l'expulsion des princes. Il s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les